

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt quatre, le 17 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaients présents : **MM. GODIER Gilles, Adjoint, PUEL Laurent, GEORGET Céline, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, CHRÉTIEN Christine, HAY Jean-François,**

Secrétaire : Cédric BENOIST

OBJET : Plateforme de ping en extérieur – demande de subvention dans le cadre du Plan 5000 Equipements - Génération 2024 - Proximité-régional-PAYS DE LA LOIRE-2024-2026 (délibération n° 026-2024)

Monsieur Laurent PUEL, en charge du dossier, présente le projet d'une création d'une plateforme de ping en extérieur au terrain communal à proximité du parc multi sports et de la structure de jeux pour enfants.

Le projet consiste la fourniture de deux tables Park Outdoor grise et d'une plateforme béton de 65 m² pour un montant total de 13408.00 € HT, projet pour lequel une subvention dans le cadre du Plan 5000 Equipements – Génération 2024 – Proximité-régional-PAYS DE LA LOIRE 2024-2026 sera sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **approuve le projet** de création d'une plateforme de ping en extérieur, pour un montant HT de 13 408.00 €

DEPENSES

Fourniture de 2 tables PARK OUTDOOR GRISE	4 050.00 €
Plateforme béton de 65 m ²	9 358.00 €

- **sollicite auprès de l'Agence Nationale du Sport,** et dans le cadre du Plan 5000 Equipements – Génération 2024 – Proximité-régional-PAYS DE LA LOIRE 2024-2026, une subvention d'un montant de 10 726.00 €

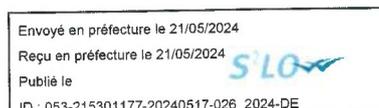
PLAN DE FINANCEMENT

Plan 5000 Equipements	10 726.00
Autofinancement	2 682.00

- **autorise** M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir et lui donne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le 17 mai 2024



Le Maire,
Jean-Marie GIGAN

